



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de législation
Grand-Rue 26
1700 Fribourg
Courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/dh 2021-PrD-167 et 2021-Trans-143
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 28 juin 2021

Avant-projet de loi modifiant la loi sur la publication des actes législatifs (découplage ROF-FO)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 23 avril 2021 de Mme D. Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 22 juin 2021. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; RSF 17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf ; RSF 17.5).

I. Sous l'angle de la protection des données

L'article 3 alinéa 3 du projet de loi prévoit une diffusion des actes parus dans le Recueil officiel « *de manière appropriée auprès du public* ». Plusieurs moyens sont envisagés, gratuits et accessibles aux justiciables moyennant une inscription. La Commission rappelle qu'il est nécessaire que la solution de communication choisie respecte la sécurité et la protection des données.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Laurent Schneuwly
Président